

Accréditation iso 17025 et accréditation iso 15189

→ Accréditation iso 17025 et accréditation iso 15189 : Un examen externe et impartial

Le principe de l'**accréditation iso 17025 ou 15189** ressemble à celui de la certification iso 9001 :

- étude préalable du dossier de candidature,
- attribution de l'accréditation suite à une évaluation terrain faite par des experts indépendants;
- émission d'un rapport d'audit,
- ré-évaluation périodique pour le maintien de l'accréditation 17025 ou 15189.

L'évaluation consiste à s'assurer par interview, consultation des documents et résultats des autocontrôles que le laboratoire satisfait aux exigences (iso 17025 ou iso 15189 et documents d'application du COFRAC).

Des différences existent entre accréditation iso 15189 ou iso 17025 et certification 9001 :

- Ce n'est pas un organisme certificateur qui intervient mais le Comité Français d'Accréditation).
- L'équipe d'évaluateurs est composée d'auditeurs qualifiés et d'experts techniques.
- L'accréditation iso 17025 est réalisée selon des programmes. Par exemple, un laboratoire réalisant des analyses chimiques des produits laitiers demandera une accréditation pour le programme 61. Le nombre et la diversité des programmes d'accréditation influence le coût de l'évaluation car ils déterminent le nombre d'experts techniques nécessaires.

→ La procédure d'accréditation 17025 / 15189 expliquée pas à pas

1) Premier contact avec le comité Français d'accréditation (section Laboratoires)

Le laboratoire définit la portée d'accréditation 17025 / 15189 pour laquelle il souhaite être évalué.

2) Prise en compte de la documentation du comité Français d'accréditation

Après lecture des documents, le laboratoire s'assure d'être en conformité avec les exigences générales et les recommandations spécifiques du comité Français d'accréditation.

3) Demande officielle d'accréditation iso 17025 / 15189

Le laboratoire remplit les formulaires ad hoc qui définissent notamment la portée exacte de sa demande. Le comité Français d'accréditation examine alors la recevabilité de la demande en évaluant les documents fournis par le laboratoire liés à la validation des techniques utilisées. En cas d'avis favorable, c'est cet expert qui fera partie de l'équipe d'audit chargée de la réalisation de l'audit initial. Le comité Français d'accréditation accuse officiellement réception de la demande et une convention est signée avec le laboratoire.

4) Préparation de l'audit d'accréditation 17025 / 15189

Le COFRAC propose au laboratoire une équipe d'audit (un auditeur qualifié et un ou plusieurs experts techniques). Le laboratoire peut refuser tout ou partie de l'équipe. Le responsable d'audit prépare l'audit sur la base du questionnaire retourné au COFRAC par le laboratoire.

5) L'audit d'accréditation 17025 / 15189

La mission d'audit initial dure en principe deux jours. A l'issue de l'évaluation, les non-conformités et les remarques éventuellement relevées sont formalisées.

Dans ce cas, le laboratoire doit se prononcer sur les actions correctives qu'il prévoit de mettre en oeuvre. Dans le mois qui suit la fin de l'audit, le rapport, accompagné le cas échéant des fiches de non-conformités ou de remarques, est envoyé simultanément au COFRAC et au laboratoire.

6) Décision

Sur la base de l'examen du rapport d'audit, la commission technique d'accréditation propose soit l'accréditation sans restriction, soit l'accréditation avec actions correctives préalables, soit un audit complémentaire, soit le refus d'accréditation.

Le Directeur du comité Français d'accréditation notifie au laboratoire la décision proposée par la commission. Lorsque la décision est positive, ce dernier reçoit alors une attestation d'accréditation iso 17025 ou d'accréditation iso 15189 qui décrit la portée exacte de son accréditation, accompagnée notamment d'un diplôme et de la charte d'utilisation de la marque "COFRAC".

→ Des cycles d'évaluations pour maintenir son accréditation 17025 ou accréditation iso 15189

Outre l'obligation de signaler au comité Français d'accréditation tout changement d'organisation et de moyens d'analyses, le laboratoire accrédité 17025 ou 15189 est soumis à un suivi régulier sous forme d'audits.

Premier cycle

- durée : 4 ans et 9 mois,
- évaluation : 1 audit à l'issue de la 1ère année puis 1 tous les 15 mois

Cycles suivants

- durée : 5 ans après l'audit de renouvellement intervenu au terme du 1er cycle,
- évaluation : 1 audit tous les 15 mois.